

HAINE EN LIGNE

Quand la canicule devient un prétexte à la haine des Juifs

TRIBUNE. Un article sur la canicule en Israël a suscité des milliers de commentaires antisémites. Une flambée de haine qui pose la question de l'impunité sur les réseaux sociaux.

PAR MARC KNOBEL

Publié le 11 août 2026



Une publication sur la canicule en Israël a suscité quelque 2 500 commentaires, dont de nombreux messages antisémites évoquant la Shoah. PA PHOTOS/ABACA

C'est un post en apparence anodin, publié par Radio Shalom. Il relate les effets de la canicule qui frappe Israël, avec des températures pouvant atteindre, voire dépasser à l'avenir, les 47 degrés. Dans un été marqué, partout dans l'hémisphère Nord, par des chaleurs extrêmes liées au réchauffement climatique, cette information n'a, en soi, rien d'exceptionnel.

Mais elle ne l'est pas pour tout le monde.

Comme le montre sur X le collectif « Nous vivrons » (1), qui a compilé une partie des quelque 2 500 commentaires suscités par cette publication, ce fait divers climatique a servi de déclencheur à un déferlement d'une violence inouïe. Sous couvert d'anonymat ou, plus troublant encore, à visage découvert, des internautes se sont livrés à une surenchère de propos d'une brutalité extrême.

Il ne s'agit pas ici d'un simple « océan de haine ». C'est un véritable tsunami d'abjections. Faut-il en citer quelques exemples ? La question se pose, tant leur reproduction heurte. Mais encore faut-il donner à voir la réalité de ce qui s'exprime : « Ça va rappeler à certains les fours, cuisson à point ? », « Ils ont la chaleur à point dans leur ADN », « 6 millions de degrés », « Espérant un volcan à 9000 degrés serait mieux », « Une chaleur entre 39 et 45, ils sont habitués ».

Ces phrases ne relèvent pas de la provocation ordinaire ni d'un humour noir mal maîtrisé. Elles constituent un imaginaire explicite de la Shoah, convoquant les fours crématoires pour mieux fantasmer leur réactivation. Elles ne visent pas seulement à choquer : elles disent, sans détour, le désir de voir des Juifs — qu'ils soient israéliens ou non — brûler à leur tour.

Il ne s'agit donc pas d'« opinions ». Et l'argument commode du « on peut rire de tout » ne tient pas : ce qui se donne à lire ici relève d'appels à la violence, sinon au meurtre, enveloppés dans une rhétorique pseudo-ironique qui cherche à banaliser l'inacceptable.

La surenchère des réseaux sociaux

Ce déferlement s'inscrit dans une dynamique que j'ai analysée dans plusieurs de mes recherches consacrées aux mutations contemporaines de l'antisémitisme : les réseaux sociaux favorisent des logiques de surenchère où la visibilité est souvent proportionnelle à la violence des propos. Plus un commentaire est outrancier, plus il suscite de réactions, alimentant une escalade mimétique entretenue par les logiques algorithmiques et, parfois, par l'action coordonnée de groupes ou de trolls.

Nous ne sommes plus dans le registre de la pensée ou du débat, mais dans celui de l'exhibition du morbide. L'antisémitisme n'y est plus seulement exprimé : il est mis en scène, revendiqué et exhibé comme un marqueur de transgression. Enfin, certains justifient ces débordements en invoquant les terribles souffrances des Gazaouis. Mais rien, absolument rien, ne saurait légitimer que l'on projette sur « les Juifs » dans leur ensemble — où qu'ils vivent — des fantasmes exterminateurs puisés dans l'histoire la plus tragique du XXe siècle. Ce qui se joue ici n'est pas seulement une dérive du langage. C'est une forme de désinhibition collective où l'histoire est retournée contre ses victimes, où la mémoire de la Shoah est instrumentalisée pour nourrir un nouvel antisémitisme, décomplexé, viral et assumé.

Des sanctions encore trop peu visibles

Face à cette avalanche de messages, plusieurs responsables politiques ont réagi. La ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, Aurore Bergé, a ainsi déclaré sur X : « Tous les commentaires seront scrupuleusement analysés. Tous ceux qui peuvent faire l'objet d'un article 40 le seront. » À première vue, on pourrait se féliciter d'une telle déclaration.

Mais, en réalité, ces annonces ne suffisent plus.

Elles ne suffisent plus, d'abord, parce qu'elles restent, trop souvent, sans traduction lisible. Les promesses de signalements au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale ne peuvent tenir lieu de politique publique. Elles appellent des résultats, des bilans, des chiffres.

Combien de signalements ont effectivement été transmis à la justice ? Combien ont donné lieu à l'ouverture de procédures ? Combien de personnes ont été identifiées, poursuivies, puis déférées devant un tribunal ? Combien de condamnations ont été prononcées — et pour quelles peines ? Combien d'affaires ont été classées sans suite, et pour quels motifs ?

Ces données devraient être rendues publiques, de manière régulière et transparente. Car sans visibilité, il n'y a ni évaluation possible ni véritable effet dissuasif. Tant que les pouvoirs publics et l'institution judiciaire ne publieront pas régulièrement ces éléments, les auteurs de tels messages pourront continuer à croire que leurs actes restent, le plus souvent, sans conséquence. Madame la Ministre, votre engagement dans la lutte contre l'antisémitisme n'est pas en cause. Mais une politique publique ne se mesure ni à ses déclarations ni à ses intentions : elle se juge à ses résultats. Tant que les sanctions resteront rares, peu lisibles ou perçues comme insuffisantes, le sentiment d'impunité continuera d'alimenter ces passages à l'acte.

Une démocratie ne se défend pas seulement par des déclarations d'intention. Elle se défend aussi par la certitude que les appels à la haine ne resteront pas sans conséquence. Tant que cette certitude fera défaut, les réseaux sociaux continueront d'apparaître comme un espace où l'antisémitisme peut s'exprimer avec une quasi-impunité.

**Marc Knobel est historien, chercheur associé à l'Institut Jonathas de Bruxelles.*